

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS 2025 06 10

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 10 juin 2025 à 17 h 45 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Gaétan Dupras, Maryse Firth, Violette Leroux, Steeve Lessard (ayant le droit de vote), Catherine Martel, Alexandre Racicot, Marie-Claude Richer, Claude-Émilie Roy et Robin St-Pierre

Absences : Vicky Chiasson (sans droit de vote), Mélanie Gallant, Jean-Sébastien Guimond et Robert Larivière,

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderick, directrice générale

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 18 h 10. Le quorum est constaté. De plus, M. Dupras mentionne que la procédure de convocation de la séance extraordinaire a été respectée, l'ordre du jour ainsi que l'avis public ayant été dûment publiés plus de deux jours avant la tenue de la séance.

CA-3862-250610

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Maryse Firth propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions du public
4. Points de décision
 - 4.1 Entente avec la Ville de Saint-Stanislas-de-Kostka
 - 4.2 Attente du conseil d'administration à l'égard de certaines compétences d'une direction générale : élaboration des besoins locaux
5. Questions du public sur les points traités lors de la séance
6. Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucun public présent.

4. POINTS DE DÉCISION

CA-3863-250610

4.1 Entente avec la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

CONSIDÉRANT l'objectif 5 au PEVR 2023-2027 – Assurer la capacité d'accueil nécessaire pour scolariser tous les élèves du CSSVT;

CONSIDÉRANT la modification du Plan de l'organisation scolaire 2025-2030 adoptée par le conseil d'administration le 28 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le CSSVT et la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ont signé en 2016 un protocole d'entente relatif au réaménagement du parc-école de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (le « Protocole d'entente »);

CONSIDÉRANT QUE le CSSVT souhaite installer de manière temporaire 6 locaux modulaires à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption afin d'assurer la scolarisation de ses élèves près de leur lieu de résidence en attendant la construction de nouvelles écoles ou l'agrandissement d'écoles existantes;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des locaux modulaires entraînera des ajustements temporaires à l'aménagement actuel du parc-école visé par le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a délivré un permis autorisant le CSSVT à procéder à l'installation de locaux modulaires;

CONSIDÉRANT QUE les parties veulent préciser les modalités applicables à l'installation des locaux modulaires et à leur retrait éventuel;

M. Yannick Brière propose

D'autoriser l'entente avec la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka telle que déposée;

D'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Attente du conseil d'administration à l'égard de certaines compétences d'une direction générale : élaboration des besoins locaux

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} juillet 2025, la direction générale du centre de services scolaire sera nommé(e) par le gouvernement sur recommandation du ministre, lequel doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la lettre de la sous-ministre adjointe transmise le 30 mai 2025 invitant le conseil d'administration à communiquer au ministre les besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation, en outre du leadership pédagogique, et ce, en fonction des caractéristiques et des spécificités propres au milieu au sein duquel elle ou il sera appelé(e) à évoluer;

CONSIDÉRANT que les besoins locaux ont été colligés dans le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité formé en vue de procéder à l'élaboration du document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire »;

Mme Maryse Firth propose

D'ADOPTER le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire »;

DE TRANSMETTRE ce document au ministre d'ici le 13 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a pas de questions du public.

CA-3865-250610

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 19, M. Steeve Lessard propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS